

A la date du premier mars l'entrepreneur jeune homme lance une circulaire dont nous reproduisons les passages essentiels. (6)

« Avis. — Je me propose de créer, dans notre ville, un établissement littéraire qui, en offrant les avantages des cabinets de lecture, si communs dans les villes un peu considérables en France, ne laisse également rien à désirer sous le rapport du commerce de la librairie proprement dite. — Cet établissement réunira trois parties distinctes : 1° un magasin très bien assorti d'ouvrages destinés à la vente ; 2° un cabinet de lecture à côté de ma librairie ; 3° une bibliothèque dont l'usage sera exclusivement affecté à des abonnements extérieurs. — Former une collection choisie de tous les genres d'ouvrages utiles et agréables, la présenter aux amateurs de manière à satisfaire tous les goûts et à prévenir toute espèce de difficulté quant à son usage, telle est l'entreprise que j'ai conçue : il est impossible de ne pas y reconnaître un but incontestable d'utilité. L'idée est nouvelle, pour ne pas dire étrange, parmi nous ; toutefois, si l'on considère que, dans cette province, la régénération de l'école et de l'Athénée a donné une impulsion puissante aux études et a ranimé tous les genres d'instruction ; que notre nouvelle organisation sociale exige de tous les citoyens un concours plus immédiat aux affaires publiques ; qu'enfin le besoin de connaissances et de lumières est désormais indispensable à tous les états et à toutes les conditions, l'on ne refusera pas de convenir que c'est d'après les rapports actuels de notre position morale et politique qu'il convient d'apprécier cette entreprise et non d'après les souvenirs d'un état de choses suranné qui ne se représentera plus. . . . Le prix de l'abonnement, payable au moment de la souscription, est de fr. 24.— pour l'année ; 13 fr. pour six mois, 7 fr. pour trois mois et 2 fr. 50 cent. pour un mois. — Il sera payé pour chaque séance d'une heure de lecture 15 cts le jour, et 20 cts le soir. — » L'abonnement pour la lecture au-dehors était offert exactement aux mêmes prix, sauf quelques restrictions.

A l'époque de la Révolution de 1830, Jean-Pierre Mullendorff quitta Luxembourg pour continuer à Liège son commerce de librairie et y mourir en mars 1849.

Le 31. 12. 1833 il avait épousé A. G. *Mechelen* de Cologne, fille du notaire Mechelen et de son épouse née Molinari.

La branche s'est éteinte avec un petit-fils, Fernand *Criquelion*, né et mort en 1857.

SOURCES.

(1) Luxemburger Wochenblatt 1821—1826. — M. Noppeney, Représentations théâtrales à Luxembourg, « à Luxbg, autrefois » 1936, t. I, p. 122 ss.

(2) Luxbger Wochenblatt du 20. 10. 1821.

(3) id. du 2. 11. 1822.

(4) J. Hurt, Theater in Luxbg, 1938, p. 95 ss.

(5) M. Noppeney, op. cit.

(6) Circulaire et Luxbger Wochenbl. du 15. 3. 1823.